



Communiqué
Pour diffusion immédiate

Projet de loi n° 78

La honte a un visage : Jean Charest

Laval, le 18 mai 2012 – « Un projet de loi matraque, antidémocratique qui s'attaque aux libertés fondamentales et qui va profondément transformer le climat social du Québec. La honte a un visage qui a pour nom Jean Charest ». C'est en ces termes que le président de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), Pierre St-Germain qualifie le projet de loi n° 78, au moment où les débats sur ce projet sont en cours à l'Assemblée nationale. La FAE estime que ce projet de loi porte des atteintes aux droits constitutionnels et fondamentaux des citoyens et attaque les droits collectifs, dont le droit d'association.

« Monsieur Charest, c'est indécent et franchement honteux de matraquer les libertés fondamentales en imposant des limitations d'une ampleur telle qu'on se retrouvera, ni plus ni moins, dans un état policier. À l'instar du Barreau du Québec qui formule de sérieuses inquiétudes à l'égard de ce projet de loi en soulignant que plusieurs articles limitent clairement le droit de manifester pacifiquement de tous les citoyens et sur tous les sujets, nous croyons que l'intention du gouvernement est encore plus vicieuse et cherche à tuer tout simplement la vie syndicale et associative et le droit légitime de débattre dans une société démocratique. Comment comprendre autrement les dispositions de ce projet de loi qui sont démesurées dans un contexte où il n'y a jamais eu de véritable tentative du gouvernement pour régler ce conflit par la voie de la négociation. Attendez-vous à une vive réponse de la société civile et de tout le mouvement syndical et associatif. Réalisez-vous, M. Charest, l'impact de votre attitude sur le climat social? Les dispositions pénales sévères à l'endroit des jeunes provoquent un haut-le-cœur. Bâillonner ainsi toute la jeunesse québécoise et le droit légitime de tout citoyen de s'exprimer, de s'associer et de débattre librement en société mène tout droit au chaos social et risque d'amener la désobéissance civile », a déclaré le président de la FAE, Pierre St-Germain.

Pour la FAE, le gouvernement Charest a perdu la raison et elle invite toute la population et tous les groupes et mouvements qui ont à cœur de préserver la démocratie à dénoncer vivement cette loi.

La FAE, qui prône la gratuité scolaire, appuie depuis le début le mouvement de grève qui rassemble actuellement près de 180 000 étudiantes et étudiants.

La FAE regroupe neuf syndicats de l'enseignement qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes ainsi que le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier.

– 30 –

Source : Fédération autonome de l'enseignement
Renseignements : Armand Dubois, conseiller au Service des communications
514 666-7763, poste 296 (bureau) - 514 910-1754 (cellulaire)